

les francas

L'éducation en mouvement !



Il faut tout un village
pour éduquer un enfant.

Proverbe Wolof

Projet éducatif de territoire de la commune de Saint Clément de la Place

« L'éducation c'est l'affaire de tous, à la vitesse de chacun pour
préparer la société de demain »

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) de Saint Clément de la Place

Date de présentation du projet :

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie de Saint Clément de la Place

Nom et prénom du correspondant : Cédric Renou

Fonction : chargé de développement territorial des Francas du Maine et Loire

Adresse : 29 rue Chef de Ville, 49100 Angers

Téléphone : 02.41.48.02.03

Adresse électronique : crenou@francas-pdl.asso.fr

Nom et prénom du correspondant : Florence Brechet

Fonction : adjointe

Adresse : Mairie de Saint Clément de la Place

Téléphone : 02.41.77.94.04

Adresse électronique : mairie.stclementdelaplace@wanadoo.fr

Périmètre et public du PEDT :

Le présent PEDT s'appliquera à la commune de Saint Clément de la Place

Saint Clément de la Place est une commune rurale à proximité de la ville d'Angers en Maine et Loire. Elle compte près de 2000 habitants.

Au carrefour de trois routes départementales, en direction d'Angers, Segré, Candé et Saint-Georges, la commune accueille les familles dans un environnement rural doté de services de proximité.

Saint Clément de la Place fait partie des communes membres de la communauté d'agglomération « Angers Loire Métropole » et bénéficie, entre autres services, d'une ligne régulière de bus.

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

Public concerné : nombre total d'enfants : 247 enfants

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 97

Niveau élémentaire : 150

Niveau secondaire :

Mode d'inscription aux activités proposées :

L'inscription se fera au trimestre, le cout de la mise en œuvre sera assumé par la collectivité, il n'y aura pas de participation directe des familles

Modalités d'information des familles : une plaquette distribuée à toutes les familles ayant un enfant scolarisé, information via le bulletin et le site municipal, une présentation au Conseil d'école et une réunion publique

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	Publics	privés	Total
Ecoles maternelles	1		97
Ecoles élémentaires	1		150
Etablissements secondaires			

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Ecole Alfred de Musset

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

les mardis et jeudis de 15h à 16h30

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) : 21 février 2014

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

Etat des lieux :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

Un accueil périscolaire encadré par une directrice (BAFD) et des animatrices (BAFA et/ou CAP petite enfance) fonctionne le matin et le soir

Activités extrascolaires :

Le RAM

La bibliothèque

Le complexe sportif (terrains de foot, de tennis, salle de sports)

La salle Hugues Aufray

La salle Nicolas Touzaint

La salle USC

L'espace enfance (accueil périscolaire, ALSH et RAM)

L'école Alfred de Musset

Comité des fêtes

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique

Des jardins communaux

Les associations sportives et culturelles :

Basket

Sans soucis

Anciens combattants

Agriculteur

Boule de fort : Société de l'Union

Football

Badminton

Cyclisme

Pêche

La bibliothèque Plaisir de Lire

La Rue du Milieu

La Malle à Bracadabra

Familles rurales

Parents d'élèves

Association Jeunesse Intercommunale

Des entreprises et commerces

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

L'ambition affichée étant la contribution à la réussite éducative des enfants, les activités proposées viseront, par l'utilisation du jeu et de l'activité ludique, à renforcer les acquis scolaires.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La proximité entre l'école, l'espace enfance et les infrastructures de la commune facilitera l'organisation des TAP. La commune possède des salles et des espaces en nombre suffisant pour accueillir les enfants.

Les acteurs éducatifs de la commune travaillent de concert pour faciliter la mise en œuvre de ce PEDT.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :
A ce jour, nous n'avons pas décelé de contraintes particulières.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

L'éducation est l'affaire de tous :

L'Éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses :

Les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant ou de l'éduqué.

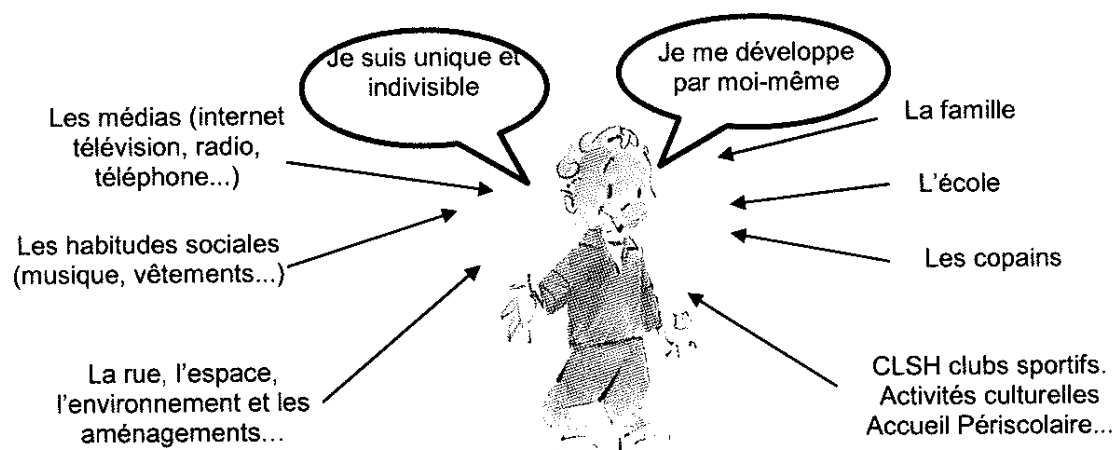
Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : L'Éducation est globale.

Au fil de la vie, toutes ces influences ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également de la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaire.

L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.



Le projet politique :

La commune de Saint Clément de la Place souhaite que les interventions qui auront lieu auprès des enfants s'appuient sur les valeurs suivantes :

I. La citoyenneté

La citoyenneté va bien au-delà du fait d'aller voter ou de donner un avis, il s'agit bien ici de réunir les conditions pour permettre l'expression, la participation et la responsabilisation de l'enfant en fonction de son âge et de ses compétences.

II. Le vivre-ensemble

Le vivre-ensemble est garanti par la laïcité. C'est bien en respectant les croyances et les convictions de chacun mais en les relayant à la sphère privée que l'on peut vivre-ensemble. Au-delà de la tolérance de l'autre, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre dans ce qu'il est et ce en quoi il croit, tout en affirmant la primauté de l'organisation collective sur les convictions et les croyances individuelles.

III. Le développement durable

Le développement durable c'est de permettre à chacun de vivre dans un environnement sain où l'économie est au service de l'homme. Le développement durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre aux enfants d'appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social.

IV. La réussite

La réussite des enfants passe certes par la réussite scolaire mais aussi par la réussite sociale, l'intégration professionnelle, l'accessibilité économique, et l'ouverture à la culture et au sport.

Les objectifs éducatifs :

En s'appuyant sur ces valeurs, la commune de Saint Clément de la Place fixe les objectifs suivants :

Donner aux enfants la possibilité d'exprimer leurs opinions, de débattre, de participer aux décisions qui les concernent et de prendre des responsabilités.

Actions pouvant être mises en place :

Conseil d'enfants

Outils d'expression

Débats à caractère philosophique

Journée où le programme est défini par les enfants

Outils d'évaluation

Permettre aux enfants de partager des loisirs collectifs dans le respect du vivre ensemble.

Actions pouvant être mises en place :

Règles de vie adaptées aux âges des enfants et aux espaces utilisés

Activités de découverte interculturelle : cuisine, danse, sport...

Partage de savoirs et de passions

Activités intergénérationnelles

Journées inter-centres

Accompagner les enfants vers le respect des valeurs et préceptes du développement durable.

Actions pouvant être mise en place :

Activités de découverte de son environnement

Consommation de produits locaux

Activités permettant une approche de l'économie

Conseil d'enfants

Labellisation Centre A'ère

Donner aux enfants l'opportunité de réussir grâce à la pratique d'activités culturelles et sportives qui contribueront à son bien-être et à sa réussite éducative.

Actions pouvant être mise en place :

Aide aux devoirs

Activités culturelles : sciences, visites, sports...

Activités libres permettant le respect des rythmes de chacun

Alternance des types d'activités

Projets conjoints entre l'école et les structures de loisirs

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

La commune ayant signé un CEJ, les activités proposées y seront intégrées.

L'organisation scolaire et périscolaire à partir de septembre 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	Accueil Périscolaire				
8h20	Accueil à l'école				
8h30	Enseignement				
12h	Déjeuner		Départ ou Accueil de loisirs	Déjeuner	
13h35	Accueil à l'école			Accueil à l'école	
13h45	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h		TAP ou sortie Temps d'Activité périscolaire		TAP ou sortie Temps d'Activité périscolaire	
15h45	Sortie ou accueil périscolaire	TAP ou sortie Temps d'Activité périscolaire	Sortie ou accueil périscolaire	Sortie ou accueil périscolaire	
16h30		Sortie ou accueil périscolaire			
18h30		Sortie ou accueil périscolaire			

Les TAP seront encadrés par des animatrices et des animateurs ayant au minimum le BAFA ou un diplôme équivalent (CAP petite enfance par exemple). Ils seront placés sous la direction d'une directrice (diplôme BAFD (ou équivalent) minimum). L'ensemble des temps péri et extra scolaires seront coordonnés par un animateur ou une animatrice ayant une formation professionnelle (BPJEPS ou équivalent minimum).

Occasionnellement certains TAP seront encadrés par des intervenants issus de structures associatives ou privées afin d'apporter des compétences nouvelles ou permettre aux enfants de découvrir la richesse culturelle de la commune de Saint-Clément de la Place.

Pendant les TAP, les enfants participeront à une activité « longue » sur chaque période le mardi ou le jeudi, le second temps de TAP sera réservé à des activités plus ponctuelles, du temps libre, du temps de repos... Cette organisation est faite pour répondre à deux objectifs importants de la réforme des rythmes : proposer des activités renforçant les acquis scolaires et une organisation qui prenne en compte les besoins des enfants en termes de rythme de vie.

La première période permettra aux enfants de découvrir les différentes activités longues qui seront proposées, chaque enfant pourra ainsi choisir celle à laquelle il souhaite participer dès la deuxième période.

Exemple : de septembre aux vacances d'octobre, après un temps de récréation les enfants participeront au minimum à une activité sportive, une artistique, une scientifique, une en lien avec la citoyenneté, une culturelle.

La semaine avant les vacances d'octobre, les enfants choisiront une activité longue pour la période suivante (novembre à décembre). Elle aura lieu le mardi ou le jeudi en fonction de l'activité choisie.

Voici par exemple ce que pourrait être les TAP d'un enfant d'élémentaire :

	Période I		Période II	
	Septembre/octobre		Novembre/décembre	
	Mardi	Jeudi	Mardi	Jeudi
			Activité longue choisie par l'enfant : jeux de lecture et d'écriture	
Semaine 1	Débat philo	Activité libre	Lecture/écriture 1	Activité libre ou encadrée
Semaine 2	conte	Hélicoptère en papier	Lecture/écriture 2	Activité libre ou encadrée
Semaine 3	Activité au choix	Basket	Lecture/écriture 3	Activité libre ou encadrée
Semaine 4	Chasse aux insectes	Badminton	Lecture/écriture 4	Activité libre ou encadrée
Semaine 5	Danse	Théâtre	Lecture/écriture 5	Activité libre ou encadrée
Semaine 6	Photo dans la commune	Activité libre	Lecture/écriture 6	Activité libre ou encadrée
Semaine 7	Robotique	Inscription à l'activité pour la période suivante	Lecture/écriture 7 avec un temps de présentation aux autres enfants	Inscription à l'activité pour la période suivante

Nous serons vigilants à ce que les enfants poursuivent la découverte d'autres activités, il ne pourra donc pas choisir de passer tous les jeudi de la période en activité libre, il devra aussi aller vers des activités proposées par les animateurs.

Le nombre de place dans chaque activité longue sera limité, si l'enfant ne peut pas la faire sur une période, il sera prioritaire sur la suivante

Pour les enfants de la maternelle, l'organisation sera adaptée afin de permettre à ceux qui dorment de poursuivre leur sieste pendant le temps de TAP. Un réveil échelonné sera mis en place, une vigilance particulière sera portée afin de ne pas brusquer les enfants qui se réveillent, ils rejoindront progressivement les groupes en activités. Pour ces enfants le respect de leur besoin de sommeil doit primer. Pour ceux qui ne feront pas la sieste ou qui se seront réveillés en début des TAP, l'organisation sera similaire à celle des enfants du primaire, mais les activités seront adaptées et leur durée réduite.

D'une manière générale une collaboration transversale sera mise en œuvre entre l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, les TAP, les structures associative de la commune et l'école.

Par exemple, un travail sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant pourra être effectué en classe dans le cadre de l'instruction civique et décliner dans le temps de loisirs (TAP ou périscolaire) en permettant aux enfants de participer au concours international d'affiche organisé par la fédération nationale des Francas.

De même, la commune a entamé un travail avec le Burundi, ce partenariat pourra être décliné aussi bien en classe dans le cadre d'un travail sur l'eau, par exemple, et poursuivi dans le temps de loisirs.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

oui : ; non : .

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Ecole Alfred de Musset : instruction civique, sciences, activités en lien avec le livre et la lecture, arts plastiques, développement durable

Les activités proposées permettront le renforcement des acquis scolaires et seront mises en place dans un esprit de complémentarité. Chaque entité (école, périscolaire et extrascolaire) conservera ses prérogatives et ses champs de compétences.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui : ; non : .

Certains projets initiés dans le cadre des TAP ou du temps scolaires pourront se poursuivre à l'ALSH. D'autres pourront être abordés en complémentarité.

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Commune de Saint Clément de la Place

CAF du Maine et Loire

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

L'Etat

Conseil Général du Maine et Loire

Partenaires associatifs :

Les Francas du Maine et Loire

Les associations de la commune ont été sollicitées, certaines ont d'ores et déjà répondu favorablement :

La bibliothèque Plaisir de Lire

La Malle à Bracadabra

Familles rurales

Autres partenaires :

1fosystem

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Robotique	Francas 49	Salarié	Convention
Jardin	Francas 49	Salarié	Convention
Expression théâtrale	La Malle à Bracadabra	Salarié	Convention
Informatique	1fosystem	Salarié	Convention
Autour du livre	La bibliothèque Plaisir de Lire	Bénévole	Convention
Activités sportive	AFR	Salarié	Convention

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

Comité de pilotage de la réforme (Elus municipaux, Les Francas du Maine et Loire, enseignants, parents d'élèves, responsables associatifs)

Coordination du projet assuré par : Les Francas du Maine et Loire

Nom et prénom du responsable pédagogique : Renou Cédric

Fonction : chargé de développement territorial des Francas du Maine et Loire

Adresse : 29 rue Chef de Ville, 49100 Angers

Téléphone : 02.41.48.02.03

Adresse électronique : crenou@francas-pdl.asso.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, ...) :

Le Comité de pilotage se réunira deux fois par an minimum. Entre ces réunions, des commissions de suivi et/ou d'accompagnement se réuniront

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

Une évaluation trimestrielle des activités proposées sera faite afin de mesurer leurs effets. Ces évaluations permettront de recueillir la parole des différents acteurs (parents, enseignants, animateurs, élus...)

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Satisfactions des enfants et de leurs parents

Nombre de participants aux activités

En lien avec les enseignants : constatent-ils des progrès chez les enfants que ce soit en termes de savoir, de savoir-faire ou de savoir-être

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, ...) :

Constata-t-on une augmentation positive de la fréquentation entre septembre et juin ?

Combien y-a-t-il de comportements inadaptés à l'activité proposée ?

Indicateurs qualitatifs :

Constata-t-on des comportements inadaptés à l'activité proposée ?

Constata-t-on des progrès chez les enfants en termes de savoir ? Lesquels ?

Constata-t-on des progrès chez les enfants en termes de savoir-être ? Lesquels ?

Constata-t-on des progrès chez les enfants en termes de savoir-faire ? Lesquels ?

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le renouvellement du contrat se fera suite à une évaluation globale sur les trois ans, il donnera lieu à un nouveau PEDT, qui adaptera les objectifs aux évolutions constatées.

L'année scolaire 2014/2015 permettra à la commune de Saint Clément de la Place d'évaluer l'organisation proposée. Si des modifications s'imposaient, elles se feraient par avenant à ce PEDT.

Signataires du projet :

M. Le Maire de Saint Clément de la Place

M. Le Préfet du Maine et Loire

M. Le DASEN

M. Le Président de la CAF du Maine et Loire

M. Le Président des Francas du Maine et Loire

Date de signature prévue : juillet 2014